

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

**Arrêté du 28 mars 2019 conférant un grade et un emploi de sous-officier commissionné servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense**

NOR : INTJ1907035A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L.4132-10;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers marinières de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 modifié fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

La brigadière Manon BRUNET – NIGEND 400153 – est recrutée au grade de maréchale des logis, échelle de solde n° 3 (4<sup>e</sup> échelon – indice brut: 378), en qualité de sous-officière commissionnée servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense pour occuper un emploi de sportive de haut niveau au sein du Centre national des sports de la défense à Fontainebleau (77), pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.

Article 2

L'intéressée est rattachée au corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont les dispositions statutaires sont fixées par le décret du 12 septembre 2018 susvisé, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 28 mars 2019.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de division,  
directeur des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale,*

A. DE OLIVEIRA